



Génération 2024 et Pentathlon des arts

publié le 30/09/2019

Descriptif :

En décembre 2017, le ministre de l'Éducation Nationale, en lien avec ceux de l'agriculture et de la jeunesse et des sports, lançait le dispositif de labellisation "génération 2024" dans la perspective des jeux olympiques et para olympiques de PARIS 2024.

Sommaire :

- Les objectifs sont triples
- 3 temps forts pour être labellisé doivent jalonner les actions et les projets
- Pentathlon des arts

En décembre 2017, le ministre de l'Éducation Nationale, en lien avec ceux de l'agriculture et de la jeunesse et des sports, lançait le dispositif de labellisation "génération 2024" dans la perspective des jeux olympiques et para olympiques de PARIS 2024.

● Les objectifs sont triples

- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes
- Développer de la continuité éducative dans la pratique sportive des élèves du premier et du second degré avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables (élèves allophones, situation de handicap, REP, zone rurale)
- Renforcer l'image et l'attractivité des écoles et établissements concernés et dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales

● 3 temps forts pour être labellisé doivent jalonner les actions et les projets

- la journée du sport scolaire du mercredi 25 septembre,
- la semaine olympique du 3 au 8 février 2020
- la journée olympique du 23 juin

Dans notre académie, nous comptons en septembre 2019 73 écoles et d'établissements du second degré, 33 écoles et 40 collèges et lycées et d'autres établissements sont en voie de labellisation, leur candidature n'ayant pas pu être prise en compte au COPIL de mai 2019.

L'inspection pédagogique régionale d'EPS constate que de nombreux autres établissements, notamment ceux qui hébergent des sections sportives scolaires, par les projets qui sont menés en relation avec le monde associatif sportif ou culturel local, sont déjà engagés dans une dynamique qui répond au cahier des charges pour obtenir la labellisation.

Afin de faire connaître et de valoriser les actions, dispositifs et projets engagés dans les écoles et établissements en partenariat avec le monde associatif des territoires, l'inspection pédagogique d'EPS engage les équipes pédagogiques des établissements à entrer dans cette dynamique et à constituer un dossier de labellisation.

Cette labellisation établie à partir de la pratique physique et sportive s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Cette labellisation peut s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours d'éducation à la santé, du parcours citoyen, du parcours avenir ou du PEAC. Ainsi, des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues en lien avec la DAAC. Par ailleurs, des organisations pédagogiques pluridisciplinaires inter-degrés notamment pour les cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) dans le cadre des réseaux ECLORE ou entre lycée et université seront valorisées.

Cette année, le thème de la semaine olympique sera l'interculturalité et l'inspection pédagogique régionale d'EPS vous invite dès maintenant à orienter vos actions à partir de cette thématique.

Afin de permettre aux établissements de partager, échanger et communiquer sur leurs actions et projets, une journée académique "génération 2024" pour les écoles/établissements labellisés ou en voie de labellisation est projetée fin janvier. A cette occasion, les établissements nouvellement labellisés en 2019 se verront remettre leur label. Des représentants du monde sportif associatif et des sportifs de haut niveau seront présents et pourront répondre aux sollicitations et interrogations des participants.

● Pentathlon des arts

A compter de cette rentrée et jusqu'en 2024, les écoles/établissements labellisés ont la possibilité de participer sur la base du volontariat à un pentathlon des arts sur les Jeux olympiques et paralympiques. Le pentathlon des arts a vocation à s'inscrire naturellement dans les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. Il est constitué de projets collectifs dans les domaines suivants :

- créations numériques et audiovisuelles ;
- musique et arts du spectacle vivant : musique, danse, arts du cirque, théâtre... ;
- arts plastiques : dessin, peinture, photographie, sculpture... ;
- écritures : poésie, nouvelles...
- design et architecture

Vous trouverez en pièce jointe les éléments pour vous guider et développer des projets interdisciplinaires associant arts et sports.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à contacter :

- pour le premier degré les CPD
- pour le second degré le référent académique de l'inspection pédagogique EPS
(thierry.marchive@ac-poitiers.fr)

Lors de la journée académique de janvier un atelier permettra à chaque école/établissement conduisant un projet dans le cadre du pentathlon des arts de le présenter.

Un jury sera réuni en fin d'année scolaire lors du COPIL génération 2024 pour désigner et valoriser les projets mettant en exergue les valeurs de l'olympisme et associant arts et sport, culture artistique et culture sportive.

Document joint

 2024 Poitiers : liste labellisés rentrée 2019 (PDF de 97.7 ko)

Génération 2024 et Pentathlon des arts.



Académie
de Poitiers

Avvertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.